

Compte-rendu du Conseil municipal du 29 novembre 2015

Présents : Jean-Claude DAREAU, Bernard DESSALLES, Nelly REBEYROL, Rémi GRIMALDI, Pascal THIELIN, Laurent FREDT, Tony FILIPE.

Absents : Sophie BOURZEIX donnant pouvoir à Jean-Claude DAREAU, Anthony WRIGHT donnant pouvoir à Tony FILIPE, Jérôme URVOAS donnant pouvoir à Pascal THIELIN.

Pascal THIELIN est élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- SDCI proposition n°7 Fusion Cté de Communes de Villamblard avec la Cté de communes du Mussidanais
- SDCI proposition n°12 Fusion du SMCTOM de Montpon-Mussidan et les SMCTOM de Ribérac, Vergt, Notron, Thiviers, le SYGED et le SMICTOM du Périgord Noir
- Renouveau assurances CNP 2016
- Planning des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance en demandant d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Aliénation d'un chemin rural à «la Sautonie »

La demande est acceptée à l'unanimité.

• **1 - Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard avec la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord**

Après présentation de la proposition n°7 du SDCI (schéma Départemental de coopération Intercommunale), le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable pour la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard avec la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord. Cette décision est en accord avec la décision prise par l'assemblée communautaire de la communauté de communes du pays de villamblard.

• **2- Fusion du SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de Montpon-Mussidan avec les SMCTOM de Ribérac, Vergt, Notron, Thiviers, le SYGED et le SMICTOM du Périgord Noir**

Après présentation de la proposition n°12 du SDCI (schéma Départemental de coopération Intercommunale), le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable pour la fusion du SMCTOM Montpon-Mussidan avec les SMCTOM de Ribérac, Vergt, Notron, Thiviers, le SYGED et le SMICTOM du Périgord Noir. Cette décision est en accord avec la décision prise par l'assemblée syndicale du SMCTOM de Montpon-Mussidan.

• **3- Renouveau du contrat CNP Assurances pour 2016**

Comme chaque année, la commune s'assure auprès de CNP Assurance pour s'assurer pour les risques demeurant à sa charge, relatifs à la protection sociale des agents de la collectivité.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le renouvellement du contrat pour l'année 2016.

• **4 - Aliénation d'un chemin rural à « La Sautonie »**

Le Conseil municipal a procédé à la désaffectation du chemin rural situé à « La Sautonie ». Ce chemin rural étant enclavé dans la propriété de Monsieur Pascal DUBOIS.

Une enquête publique sera organisée. La vente de ce chemin ainsi aliéné se fera au prix de 305,00€. Les frais afférents à cette aliénation et à la vente seront supportés par l'acquéreur dudit chemin.

Département de la DORDOGNE
Arrondissement de BERGERAC - Canton du PERIGORD CENTRAL
Commune de SAINT HILAIRE D'ESTISSAC

- **5 - Questions diverses**
- Un rappel des travaux de voirie est fait par le Maire. Concernant la pose d'un drain au niveau du chemin bordant la propriété de Mr DESSALLES Bernard et de Mr REBEYROL Philippe, un compte rendu est demandé lorsque les travaux seront terminés.
- Un rappel est fait de l'enquête publique concernant la révision de la carte communale à l'échelon intercommunal. Un commissaire enquêteur est présent sur 3 communes selon un calendrier affiché à l'extérieur de la mairie. Le projet est consultable à la mairie aux heures d'ouverture.
- Les travaux de remise en état des chemins ruraux commencent la semaine du 07 décembre par des étudiants du lycée agricole de Coulounieix-Chamiers. Monsieur NOIRET refuse de restituer l'emprise des chemins ruraux qu'il a annexée à ses cultures. Un arrêté d'injonction est en cours de rédaction.
- Le piano gaz acquis pour la cuisine de la salle des fêtes fonctionne bien. Il y aurait des améliorations à apporter à l'aménagement de cette salle des fêtes pour la rendre plus fonctionnelle. Il est proposé de constituer une commission pour mener à bien la réflexion en faisant des propositions. Laurent FREDET et Pascal THIELIN sont d'accord pour participer à cette commission.
- Un rappel est fait sur l'arrêté préfectoral concernant les horaires autorisés à utiliser des matériels bruyants.
- La date des vœux du Maire et de son conseil est arrêtée au dimanche 10 janvier à 17h00.
- Le logement vacant du presbytère n'a toujours pas trouvé de locataires.

Le Maire.